

Fiche de Données de Sécurité

MOQUETTE BRIAN



Fiche du 15/5/2017, révision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: MOQUETTE BRIAN

Code commercial: 09.005

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Nettoyant pour tapis. Procédé semi-automatique

Emploi exclusivement professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

Kiter S.r.l. - 20019 Settimo Milanese (MI) - ITALIE - Via Assiano 7/B - tel. +39 023285220 - fax +39 0233501173

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

e-mail: info.sicurezza@kiter.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

KITER S.R.L. - tel. +39 023285220 (heures de bureau)

Centre Antipoisons Tel. 0140054848

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

 Danger, Eye Dam. 1, Provoque des lésions oculaires graves.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence:

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un médecin.

Dispositions particulières:

Aucune

Contient:

Succinate de sodium

Sodium Laureth Sulfate

methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone: Peut produire une réaction allergique.

Fiche de Données de Sécurité

MOQUETTE BRIAN

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 5% - < 7%	Succinate de sodium	CAS: 68815-56-5	 3.3/1 Eye Dam. 1 H318
>= 3% - < 5%	Sodium Laureth Sulfate	CAS: 68891-38-3 EC: 500-234-8 REACH No.: 01-21194886 39-16	 3.3/1 Eye Dam. 1 H318  4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
>= 0.5% - < 1%	Tetrasodium EDTA	Numéro 607-428-00-2 Index: CAS: 64-02-8 EC: 200-573-9	 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332  3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.9/2 STOT RE 2 H373  3.3/1 Eye Dam. 1 H318

Contient (Article 11 du Règlement (CE) N. 648/2004):

moins de 5 %: tetrasodium EDTA; agents de surface non ioniques; parfum.

5 % ou plus, mais moins de 15 %: agents de surface anioniques.

Methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone; Coumarine; linalool; Benzyl Benzoate; Hexyl Cinnamal; Limonene.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

Fiche de Données de Sécurité

MOQUETTE BRIAN

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction
 - Moyens d'extinction appropriés :
 - Eau.
 - Dioxyde de carbone (CO₂).
 - Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
 - Aucun en particulier.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
 - Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
 - La combustion produit de la fumée lourde.
- 5.3. Conseils aux pompiers
 - Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
 - Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
 - Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
 - Porter les dispositifs de protection individuelle.
 - Éliminer toute source d'allumage.
 - Emmener les personnes en lieu sûr.
 - Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
 - Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
 - Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
 - En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
 - Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
 - Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
 - Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
 - Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
 - Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
 - Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
 - Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
 - Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
 - Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
 - Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
 - Matières incompatibles:
 - Aucune en particulier.
 - Indication pour les locaux:
 - Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
 - Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
 - Tetrasodium EDTA - CAS: 64-02-8
 - TLV-TWA - inalable: 10 mg/m³; respirable: 3 mg/m³

Fiche de Données de Sécurité

MOQUETTE BRIAN

Valeurs limites d'exposition DNEL

Sodium Laureth Sulfate - CAS: 68891-38-3

Travailleur industriel: 2750 mg/kg - Consommateur: 1650 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 175 mg/m³ - Consommateur: 52 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 15 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 0.132 mg/cm² - Consommateur: 0.079 mg/cm² - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Tetrasodium EDTA - CAS: 64-02-8

Travailleur industriel: 1.5 mg/m³ - Consommateur: 0.6 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 3 mg/m³ - Consommateur: 1.2 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme (aigue)

Consommateur: 25 mg/m³/d - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

Sodium Laureth Sulfate - CAS: 68891-38-3

Cible: Eau douce - valeur: 0.24 mg/l

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 7.5 mg/kg

Cible: épurateur - valeur: 10000 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.024 mg/l

Cible: émission occasionnelle - valeur: 0.071 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.9168 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.0917 mg/kg

Tetrasodium EDTA - CAS: 64-02-8

Cible: Eau marine - valeur: 0.22 mg/l

Cible: Eau à rejet intermittent - valeur: 1.2 mg/l

Cible: STP - valeur: 43 mg/l

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.72 mg/kg

Cible: Eau douce - valeur: 2.2 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Propriétés	valeur	Méthode:	Notations:
Aspect et couleur:	Liquide Blanc	--	--
Odeur:	floral	--	--

Fiche de Données de Sécurité

MOQUETTE BRIAN

Seuil d'odeur :	Pas important	--	--
pH:	9	--	--
Point de fusion/congélation:	N.D.	--	--
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	102 °C	--	--
Point d'éclair:	Non inflammable	--	--
Taux d'évaporation :	N.D.	--	--
Inflammabilité (solide, gaz):	N.A.	--	--
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	N.D.	--	--
Pression de vapeur:	N.D.	--	--
Densité de vapeur:	N.D.	--	--
Densité relative:	1,02 kg/L	--	--
Hydrosolubilité:	Complete	--	--
Solubilité dans l'huile :	Non soluble	--	--
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.D.	--	--
Température d'auto-inflammabilité:	N.D.	--	--
Température de décomposition:	N.D.	--	--
Viscosité:	N.D.	--	--
Propriétés explosives:	N.D.	--	--
Propriétés oxydantes:	N.D.	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Miscibilité:	N.D.	--	--
Liposolubilité:	N.D.	--	--
Conductibilité:	N.D.	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	Pas important	--	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
 - Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
 - Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
 - Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
 - Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
 - Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
 - Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques
 - Informations toxicologiques concernant le mélange :
 - N.A.
 - Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :
 - Succinate de sodium - CAS: 68815-56-5
 - a) toxicité aiguë:
 - Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 10000 mg/kg
 - Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 4620 mg/kg

Fiche de Données de Sécurité

MOQUETTE BRIAN

Sodium Laureth Sulfate - CAS: 68891-38-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 4100 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Espèces: Lapin Positif

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux - Espèces: Lapin Positif

Tetrasodium EDTA - CAS: 64-02-8

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1700 mg/kg/d

Test: LC50 - Voie: Inhalation de brouillard = 1-5 mg/l - Durée: 4h

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

a) toxicité aiguë;

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

f) cancérogénicité;

g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles à exposition unique;

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles à exposition répétée;

j) danger par aspiration.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Succinate de sodium - CAS: 68815-56-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 36 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 37 mg/l - Durée h: 96

Sodium Laureth Sulfate - CAS: 68891-38-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1-10 mg/l

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 10-100 mg/l

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1-10 mg/l

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Algues > 10-100 mg/l

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 0.27 mg/l

Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 0.14 mg/l

Point final: EC10 - Espèces: BACT > 10000 mg/l

Tetrasodium EDTA - CAS: 64-02-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC20 - Espèces: BACT > 500 mg/l

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 100 mg/l - Durée h: 72

Point final: EC50 - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 500 mg/l - Durée h: 24

12.2. Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n. 648/2004.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

Fiche de Données de Sécurité

MOQUETTE BRIAN

- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Autres effets néfastes
Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU
Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU : N.A.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport : N.A.
- 14.4. Groupe d'emballage : N.A.
- 14.5. Dangers pour l'environnement : non
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : non
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC : Non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
Règlement (UE) 2015/830
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:
Restrictions liées au produit:
Aucune restriction.
Restrictions liées aux substances contenues:
Aucune restriction.
Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:
Directive 82/501/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.
Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
1999/13/CE (Directive COV)
Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III): N.A.
- 15.2. Évaluation de la sécurité chimique : Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

- Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H332 Nocif par inhalation.
H302 Nocif en cas d'ingestion.

Fiche de Données de Sécurité

MOQUETTE BRIAN

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

RUBRIQUE 9 :

N.A. - Non applicable : les données ou la fonction ne sont pas applicables au produit .

Non pertinent : les données ou la fonction ne sont pas pertinentes pour déterminer les propriétés dangereuses du produit .

N.A. - Non disponible : données ou caractéristique , tout en étant potentiellement pertinents pour déterminer les propriétés dangereuses du produit , ne sont pas disponibles .

Paragraphe modifiés:

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

RUBRIQUE 4: Premiers secours

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances (1983)

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LTE: Exposition à long terme.

PNEC: Concentration prévue sans effets.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises

Fiche de Données de Sécurité

MOQUETTE BRIAN

	dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.